

**F-018****DECLARATION AU SUJET DE LA SEPARATION DE FAIT / LA
FIN DE LA COHABITATION EN RAPPORT AVEC LES
ALLOCATIONS FAMILIALES****1 DONNEES A REMPLIR PAR LE MEMBRE DU PERSONNEL**

NOM		Prénom	
Ancien numéro d'identification		Unité	
Adresse			

2 JE DECLARE QUE JE ...

Suis séparé(e) de fait / ne cohabite plus depuis le: (date de début)

3 AU SUJET DES ALLOCATIONS FAMILIALES...

J'ai payé les allocations à mon partenaire depuis la séparation de fait / la fin de la cohabitation.

J'ai les preuves de ce paiement.

En annexe, je joins un **relevé de ces paiements**.

4 AU SUJET DE L'ADRESSE DU PARTENAIRE DEPUIS LA SEPARATION DE FAIT / LA FIN DE LA COHABITATION...

Mon partenaire habite maintenant à

5 AU SUJET DE LA SITUATION DES ENFANTS DEPUIS LA SEPARATION DE FAIT / LA FIN DE LA COHABITATION...

Prénom	NOM	Lieu de naissance	Numéro National	Degré de parenté
Fait partie de la famille / réside chez →	Avec le nom ou la dénomination suivant(e)			Depuis le
Prénom	NOM	Lieu de naissance	Numéro National	Degré de parenté
Fait partie de la famille / réside chez →	Avec le nom ou la dénomination suivant(e)			Depuis le
Prénom	NOM	Lieu de naissance	Numéro National	Degré de parenté
Fait partie de la famille / réside chez →	Avec le nom ou la dénomination suivant(e)			Depuis le

6 A PROPOS DE L'EXERCICE DE L'AUTORITE PARENTALE SUR LES ENFANTS MINEURS

Cette partie doit uniquement être remplie si, au moment de la séparation de fait / fin de la cohabitation, il y a des enfants mineurs dans votre ménage.

Nous avons opté pour la co-parenté (= exercice de l'autorité parentale conjointe) **(1)** et:
(Lisez attentivement les points 3.20.2 à 3.20.5 inclus dans le manuel I003 Livre 2, Chap 6.9)

Dans le cadre de la co-parenté, les allocations familiales peuvent être payées intégralement à la mère **(2)**;

Dans le cadre de la co-parenté, je demande en qualité de père, en application de la loi du 25 janvier 1999 (Art 19) les allocations familiales pour les enfants qui sont domiciliés chez moi **(2)**;

je joins une composition de ménage (extrait des registres de population);

Dans le cadre de la co-parenté, je demande en qualité de mère, le paiement intégral des allocations familiales **(3)**;

Dans le cadre de la co-parenté, les allocations peuvent être versées de commun accord sur le compte bancaire suivant auquel nous avons tous les deux accès (= compte des enfants) **(3)**.

BE

J'ai reçu l'autorité exclusive par un accord entériné ou une décision de justice **(1)**

- (Lisez attentivement les points 3.20.2 à 3.20.5 inclus dans le manuel I003 Livre 2, Chap 6.9) et
Je joins à la présente l'accord entériné **(4)**;
Je joins à la présente la décision de justice **(4)**.

Autre situation (à préciser):

(1) le membre du personnel, aussi bien masculin que féminin, peut répondre à cette question;

(2) seul le membre du personnel masculin peut répondre à cette question;

(3) seul le membre du personnel féminin peut répondre à cette question;

(4) tant que ce document n'est pas transmis, la caisse des allocations familiales applique les règles de la co-parenté.

7 AU SUJET DE L'EXERCICE DE L'AUTORITE PARENTALE SUR LES ENFANTS MAJEURS

Réside en fait avec la mère / le père (supprimer la mention inutile)

Demeure de manière alternée chez le père et chez la mère.

8 DEMANDEUR

Fait à:

Le:

Signature:

9 PROCEDURE

Vous complétez le formulaire **F-018** en **1 exemplaire** et vous le transmettez au **SSGPI**.